



Et si c'était vous?

**EMPLOYEUR**

Ville de Saint-Jérôme

Service de la sécurité incendie
506, rue Filion

TYPE DE POSTE

Poste cadre permanent
Temps plein
(R-192)
Affichage interne et externe

RÉMUNÉRATION

À discuter

AVANTAGES SOCIAUX

Assurances collectives et
régime de retraite à
prestations déterminées

**DATE LIMITE POUR
POSTULER**

Le 12 mai 2021
emplois.vsj.ca

DIRECTEUR SERVICES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-JÉRÔME, PRÉVOST ET SAINT-HIPPOLYTE

Sous la supervision du directeur général, le directeur effectue la gestion du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jérôme. De plus, sous la supervision des directeurs généraux des villes incluses dans l'entente relative à la fourniture de Service en gestion de la sécurité incendie, le directeur effectue l'administration, la gestion des opérations, la planification de la prévention, la formation et la sécurité civile des services incendie des Villes de Prévost et Saint-Hippolyte.

RESPONSABILITÉS INHÉRENTES AUX TROIS VILLES

- Planifier et s'assurer de l'alignement des orientations des trois services incendies sous sa responsabilité;
- Participer et contribuer aux différents comités de direction et conseils municipaux;
- Développer et conserver des relations gagnantes avec les diverses parties prenantes telles que les syndicats, les partenaires internes, les villes avoisinantes, les partenaires externes, les citoyens, les ministères et autres parties prenantes;
- Voir à l'application et participer à la négociation du renouvellement des différentes conventions collectives des services incendies sous sa responsabilité;
- Représenter les Villes dans leurs secteurs d'activités et entretenir de bonnes relations avec les autorités municipales et les organismes paramunicipaux, gouvernementaux, publics et privés;
- Préparer les budgets d'opérations et d'immobilisation qui sont soumis au comité intermunicipal et aux conseils municipaux;
- Veiller au respect du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Être disponible lors de situations d'urgence.

RESPONSABILITÉS INHÉRENTES À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

- Effectuer la coordination des mesures d'urgence en assurant le lien avec le plan et la politique de sécurité civile en s'appuyant sur des indicateurs et des cibles.

EXIGENCES

- Être titulaire d'un certificat « Officier II » décerné par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);
- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaires en administration, en gestion des ressources humaines ou une combinaison de formations universitaires;
- Compter au moins huit (8) années d'expérience pertinente dans le domaine de la gestion d'un service incendie, dont un minimum de cinq (5) ans à titre de gestionnaire supérieur;
- Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft Office, Première ligne et BEE ON (un atout);
- Détenir un permis de conduire classe 4A valide.

SPÉCIFICATIONS

Des tests pourraient être requis afin de mesurer les qualifications et les connaissances des candidats.

CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature par le biais du [site Web de la Ville de Saint-Jérôme](#) en joignant obligatoirement leur curriculum vitæ ainsi qu'une copie de leur diplôme, de leur permis de conduire et de leur certification professionnelle Officier II. Les candidatures doivent être déposées avant le **12 mai 2021, à 13 h**.

La Ville de Saint-Jérôme applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles ou ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Elle communiquera seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Postulez à emplois.vsj.ca

